30 juin 2023

Bulletin Municipal

COMMUNE DE BEINHEIM

Année 2023, N°23

Dans ce numéro :

Actualités MAIRIE	1 à 4 6/7/9
Maison des ainés	5
Pharmacie de garde	5
Associations	9 à 15
Petites annonces	16
Offre d'emploi	8

Est affiché en mairie

L'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant réglementation de l'emploi du feu et des feux d'artifice.

Permanence de la Députée juillet et août

Pendant la période estivale, les permanences seront assurées uniquement sur rendez-vous dans les locaux de Wissembourg et de Soufflenheim.

Téléphone : 03 88 54 81 00

Cartes d'identité et passeport

Vous cherchez un rendez-vous en mairie pour déposer une demande de passeport et/ou carte d'identité ? Renseignez votre localisation puis choisissez le rendez-vous disponible qui vous convient le mieux.

Conformément au principe de déterritorialisation les usagers peuvent effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français. Pour information, toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour réserver en ligne un rendez-vous de dépôt de demande de titre, il est nécessaire de remplir une pré-demande sur le site passeport.ants.gouv.fr. Cette pré-demande accélèrera votre démarche.

FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 23/06/2023
N°976

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Propriétaires : vous disposez d'un délai supplémentaire pour effectuer votre déclaration d'occupation dans l'espace « Gérer mes biens immobiliers » sur impots.gouv.fr

En 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour l'ensemble des ménages. Elle reste cependant applicable sur les résidences secondaires et les locaux vacants. Afin de bien identifier les locaux qui doivent être exonérés, **une obligation déclarative a été mise en place pour l'ensemble des propriétaires** depuis le 1er janvier 2023.

Pour chacun de ses locaux, chaque propriétaire **doit indiquer à quel titre il l'occupe** (résidence principale, secondaire ou local vacant) et, quand il ne l'occupe pas lui-même, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les locaux annexes (parking, cave...) doivent être déclarés avec le logement dont ils dépendent.

Cette obligation déclarative doit être réalisée avant le 30 juin.

Compte tenu de l'afflux de déclarations en fin de période, il vous est possible de l'effectuer sans pénalités jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.

Direction générale des Finances publiques
Tel : 01 53 18 64 76
Mail : aline.royer@dgfip.finances.gouv.fr - isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr

Votre déclaration est accessible depuis le service en ligne « Biens immobiliers » à partir de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour faciliter cette démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. Si votre situation n'a pas changé, vous devez simplement valider la déclaration. Dans le cas contraire, il convient de la corriger pour la mettre à jour. Une fois cette déclaration réalisée, vous n'aurez pas à intervenir chaque année, seul un changement de situation d'occupation nécessitera une nouvelle intervention de votre part.

Il est possible que vous constatiez que le descriptif de vos biens immobiliers affichés dans votre espace particulier n'est pas totalement exact. Cette situation ne doit pas vous empêcher d'effectuer votre déclaration d'occupation, qui est totalement indépendante.

Vous pouvez effectuer une demande de modification du descriptif de vos biens en écrivant aux services de la DGFIP via votre messagerie sécurisée sans date limite.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Vous n'avez pas accès à Internet ou avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? Nos agents sont à votre disposition au **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. Vous pouvez également accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.

Ouverture baignade

Saison 2023

La saison de la baignade de l'Etang de la Chapelle commence ce samedi **samedi 01 juillet** (fermée le 03 et 04 et le 06 et 07 juillet) et se terminera le **jeudi 31 août 2023.**

Horaires d'ouverture pour la saison 2023 :

Lundi fermé

*Du mardi au vendredi de 13h à **20h***

*Samedis, dimanches et jours fériés de 11h à **20h**.*

Les cartes familiales « baignade » de couleur mauve seront refaites à neuf.

Le prix est de 8€ par famille pour la saison.

Pour l'établissement des cartes, il est indispensable d'apporter une photo de la personne qui souhaite se rendre à la baignade.

Les anciennes cartes de couleur mauve de l'année 2022 devront être rendues à la mairie.

Les cartes familiales seront en vente au secrétariat de la mairie à partir du mardi 20 juin.

à la maison des Aînés

Samedi 01		14h **Atelier couture**
Lundi 03	9h30 Art plastique 12 €	14h Art du crochet 2,50 €
Mardi 04		14h **Atelier couture**
Mercredi 05	9h30 Atelier manuel 2,50 €	14h Art plastique 12 €
Jeudi 06	10h Gym douce 2,50 €	14h Jeux/Chants 2,50 €
		14h **Mosaïque**
Vendredi 07	9h30 Art Plastique 12 €	14h Atelier bricolage 2,50 €

12 rue du presbytère Tél. 03.88.86.36.56

La Maison des Aînés ainsi que l'Association Sourire A la Vie remercient chaleureusement les « hommes forts » qui ont participé au montage et démontage des tonnelles lors de la S'Dorffescht.

Urgences médicales

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence **composer le 3237**

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33.**

En cas d'urgence ou **après minuit** faire le **15 (SAMU).**

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pour bien vivre ensemble cet été, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie … peuvent être des sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un excès ponctuel du bruit (travaux, fêtes …) pour éviter les plaintes et les désagréments d'une situation de voisinage tendue. Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- ◊ du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis jusqu'à 18h. Le bruit est interdit les dimanches et jours fériés.

Les espaces publics (salle polyvalente, mairie, monument aux morts, église, parking, parcs) doivent être respectés et gardés propres.

Les fumeurs voudront bien s'abstenir sur les aires de jeu et ne pas jeter leurs mégots sur le sol. Les canettes en verre comme en métal doivent être mise à la poubelle, afin d'éviter que les enfants ne risquent de se blesser. De même, il faut ramasser les déjections canines dans tous les espaces publics, y compris aux pieds des arbres, sur les pelouses, dans les caniveaux … Les crottes sont à mettre dans le sachet mis à disposition par la commune et le sachet, c'est dans la poubelle !

Un peu de bonne volonté, un zeste de civisme, devraient suffire pour que notre village demeure une commune où il fait bon vivre et que les bonnes relations entre voisins perdurent !

RAPPEL ARRETE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien en état de propreté des caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

De même, les mauvaises herbes poussant sur les trottoirs ou entre les pavés, doivent être arrachées et traitées régulièrement.

GUTE LEBENSREGELN FÜR DEN SOMMER !

Um diesen Sommer glücklich zusammen zu verbringen, ist es wichtig, an die Nachbarn zu denken und ein paar Regeln zu beachten, die eigentlich von jedem von uns keine großen Anstrengungen verlangen!

Lärm, das Parken von Fahrzeugen, die Sauberkeit, Haustiere ... können Unstimmigkeiten verursachen. Es wird empfohlen, Ihre Nachbarn bei punktueller Lärmbelästigung (Bauarbeiten, Partys...) vorzuwarnen, um Beschwerden und die Unannehmlichkeiten einer angespannten Nachbarschaftssituation zu vermeiden. Lärmintensive Arbeiten müssen auf die folgenden Stunden beschränkt werden:

◊ *Montag bis Freitag von 8 bis 12 Uhr und von 14 bis 19 Uhr, samstags bis 18 Uhr. An Sonn- und Feiertagen ist Lärm verboten.*

Öffentliche Räume (Mehrzweckhalle, Vorplatz des Rathauses, Kriegerdenkmal, Kirche, Parkplatz, Parkanlagen) müssen respektiert und sauber gehalten werden.

Raucher sollten das Rauchen auf den Spielplätzen unterlassen und ihre Zigarettenstummel nicht auf den Boden werfen. Glas- und Metalldosen sollten in den Mülleimer geworfen werden, um Verletzungen bei Kindern zu vermeiden. Ebenso ist es notwendig, den Hundekot auf allen öffentlichen Flächen einzusammeln, auch an den Bäumen, auf den Rasenflächen, in den Rinnsteinen... Der Kot ist in die von der Gemeinde zur Verfügung gestellte Tüte zu geben und die Tüte gehört einfach in die Mülltonne.

Ein bisschen guter Wille, ein bisschen Bürgersinn sollten genügen, damit unser Dorf eine nette Gemeinde bleibt, in der es sich gut leben lässt und gute nachbarschaftliche Beziehungen fortbestehen!

PFLEGE UNSERER BÜRGERSTEIGE

Das Sauberhalten der Rinnsteine, das ein zufriedenstellendes Ablaufen des Regenwassers erlaubt, **liegt in der Verantwortung des Besitzers, bzw. des Mieters**. Diese sollen dafür sorgen, dass die besagten Rinnsteine weder verstopft noch zugewachsen sind.

Ebenfalls muss das Unkraut, das auf den Bürgersteigen oder zwischen den Pflastersteinen wächst, regelmäßig entfernt werden, so dass es dauerhaft verschwindet.

Vous souhaitez travailler en Allemagne ?

ÉLECTRICIEN H/F - CDI

AGENT POLYVALENT H/F - INTÉRIM

ÉLECTROTECHNICIEN H/F - CDI

MENUISIER H/F - INTÉRIM

MONTEUR DE PNEUS H/F - CDI

CARISTES H/F - INTÉRIM

Secteurs :

Rastatt - Baden Baden - Kandel - Wörth am Rhein - Landau - Karlsruhe - Rheinau...

POUR POSTULER : 03 88 86 88 81 - SELTZ.SELPRO-DE@ERGALIS.FR
3 AVENUE DU GÉNÉRAL SPANGENBERGER, 67470, SELTZ

Information Ecole maternelle

Visite de l'école maternelle

L' école sera ouverte pour vous parents et futurs petits scolarisés en septembre 2023 à l'école maternelle de Beinheim jeudi le 6 juillet de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h.

Vous êtes les bienvenus pour montrer l'ecole et la découvrir avec votre enfant.

Ce temps de visite se fera en votre compagnie avec un adulte de l'école.

Dans le plaisir de vous y rencontrer,

Les enseignantes

Sortie Maison de la Nature MUNCHHAUSEN

Vendredi 7 juillet, soirée ***Ruines et coucher de soleil***

Les ruines de châteaux sont de bons observatoires pour admirer le coucher du soleil. La montée au Loewenstein sera ponctuée par la découverte de la faune et de la flore du massif forestier.

Lembach (Gimbelhof). Heure et lieu de RDV communiqués à l'inscription (obligatoire au plus tard le vendredi 7 juillet jusqu'à 17h)

Intervenante : Magali SAVIO, animatrice nature

Participation : 5 €

Samedi 8 juillet, après-midi ***Qui est passé par là ?***

Mettez votre chapeau de détective et récupérez votre loupe, nous partons dans la nature. Une branche rongée, une souille, des empreintes, un terrier ? Vous allez découvrir les différentes traces et indices que les animaux peuvent laisser derrière eux. Vous en apprendrez un peu plus sur certaines de leurs habitudes et leurs milieux de vie. Sortie organisée en partenariat avec la ville de Haguenau.

Haguenau, Heure et lieu de RDV communiqués à l'inscription (obligatoire au plus tard le vendredi 7 juillet jusqu'à 17h).

Intervenant : Adrien BRANDSTETTER, animateur nature

Participation : sortie non payante

Informations paroissiales

Vendredi 30.06.2023	à 19H00	**Beinheim,** Sainte Messe
Samedi 01.07.2023	à 18H00	Sainte Messe à **Beinheim** pour la **défunte Dietrich Colette et les défunts Edouard et Madeleine Meyer**
Dimanche 02.07.2023	à 09H15	Sainte Messe à Niederroedern
	à 10H30	Sainte Messe à Seltz
Vendredi 07.07.2023	à 19H00	Sainte Messe à **Beinheim**
Samedi 08.07.2023	à 18H00	Sainte Messe à Schaffhouse
Dimanche 09.07.2023	à 09H15	Sainte Messe à Kesseldorf
	à 10H30	Sainte Messe à Seltz

LARC Théâtre alsacien

Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à 19H30 au local de l'association.

Démoustication

Des tissus en lin (nouveau dispositif) sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Ils sont destinés au traitement des larves de moustiques dans les contenants artificiels en eau (ne pas utiliser en milieu naturel ex marre, étang).

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Du mardi au samedi

De 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Tél. 06.15.76.87.08

VIDE-GRENIER BEINHEIM

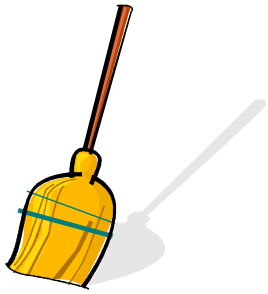

Dimanche 2 juillet 2023
Parking Salle Polyvalente

SOCIETE SPORTIVE BEINHEIM

Buvette et petite restauration

Imprimé par les soins de l'association – ne pas jeter sur la voie publique

CLUB CINEMA LAUTERBOURG

Salle de Conférence Cinéma | Prix d'entrée : Enfants : 4 € - Adultes : 5 €

Cinéma Plein Air

Plage des Mouettes

Vendredi 7 juillet

CASINO ROYALE

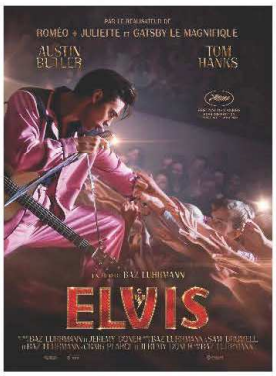

Cinéma Plein Air

Plage des Mouettes

Samedi 5 août

ELVIS

Les Amis de la Pétanque

Vendredi 14 Juillet 2023

Au terrain de la Salle Polyvalente de BEINHEIM

Concours de Pétanque Doublettes
(4 parties)

Ouvert à tous les Joueurs Non licenciés,

Pour les membres du club : un licencié associé à un non licencié

Inscription à partir de 9 heures 30

Début du Concours à 10 heures 30

Buvette et Restauration (sur réservation) : Coquelet rôti – frites – salade – dessert à 16€/personne

Auprès de Gilbert tél. : 06 82 47 09 31 ou au club, aux heures d'ouverture

délai de rigueur le 07/07/23

✂ .....

Nom - Prénom ou Association : .....

☐ Participe au concours : .....Nombre d'équipes : .....

☐ Participe au repas : .....Nombre de repas : ..... x 16€ = ...

A l'occasion de la

Fête Nationale,

le Club Canin de Beinheim vous invite
le jeudi 13 juillet 2023
à partir de 19h00
à la salle polyvalente de Beinheim.
Accès libre

Soirée animée
par l'orchestre
« SAN MARINO »

Buvette et restauration sur place:
escalope de porc marinée frites salade,
grillades

Le feu d'artifice sera tiré à 23h00

training club canin BEINHEIM

AVICULTURE
protection des oiseaux BEINHEIM & ENVIRONS

Journée "Portes ouvertes" à l'Espace Avicole
Dimanche 27 Août 2023 à partir de 11h

Petite brocante avicole, vente de volailles, lapins, oeufs. Exposition de peintures, vannerie…

<u>Sur commande</u> : Poulet et salade de pommes de terre 12€.

Réservation (talon réponse et règlement) auprès de Caroline Timmel 0636919640, Elisabeth Hentsch 0636927759 et Marie-Thérèse Philipps 0770656150.

<u>Sur place</u> : grillades et buvette et vente de gâteaux.

Venez passer un moment convivial avec nous

---------- Talon à retourner avant le 20 Août 2023----------

Nom-Prénom :

Adresse :

Nombre de repas :

Petites annonces :

- **Couple** travaillant en Allemagne et résidant à Beinheim **recherche maison à vendre** à Beinheim et environs. Contact 0049 176 86204539 ou 0632673755.
- **Français cherche F2** à louer env 50 m² (meublé ?) Tél 0049 160 90 37 07 01 après 18h.
- **Femme seule recherche appartement** à Beinheim ou environ, 2 à 3 pièces env 65 m², balcon ou terrasse. Loyer 800 € cc. Tél. 0049 172 738 4222.
- **Donne chaton tigré**, 2 mois et demi, mâle. Tél. 07 69 42 17 52.
- **Cage** pour lapin nain ou cochon d'inde avec accessoires à donner. Kleintierkäfig für Zwerghase (50x100) mit Zubehör zu verschenken. Tél. 0049 151 54805967.
- Vends congélateur bahut 1m10 THOMSON état neuf (2ans) prix à débattre + **Vélo de route** dame état neuf. Prix à débattre 03.88.86.38.53
- **Objet trouvé** : un petit hochet sur la placette de la mairie. Merci de s'adresser au secrétariat de la maire.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et Mercredi de 9h à 12h

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

BEINHEIM

19A rue principale - 67930 BEINHEIM

téléphone 03.88.53.04.04
télécopie 03.88.86.38.70

messagerie : mairie@beinheim.fr

retrouvez-nous sur le site www.beinheim.fr

Bulletin d'Information Municipal imprimé par Impressions François– Haguenau
Dépôt légal – rédaction et mise en page Mairie de Beinheim, parution hebdomadaire.